

2014
RAM-22

REVENUS DES ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

(Régime particulier)

Joindre une copie de l'agrément

(Un état par enfant)

ASSISTANTE MATERNELLE

Nom et prénom :
Adresse :

Nom et prénom de l'enfant gardé :

Nom et adresse des parents :

1) Revenus

a) Salaires nets + congés payés + indemnités d'absence + CSG non déductible (2,4%) et CRDS (0,5%)		A1
b) Indemnités de nourriture et d'entretien :		A2
TOTAL (A1 + A2)		A3

2) Nombre de jours de garde de l'enfant

a) Nombre de jours de garde d'au moins 8 heures et de moins de 24 heures consécutives :		jours	B1
b) Garde de moins de 8 heures par jour :			
$\frac{\text{Total annuel des heures de garde effective}}{8 \text{ heures}} = \frac{\quad}{8} =$		jours	B2
TOTAL (B1 + B2)		jours	B3
c) Nombre de jours de garde de 24 heures consécutives :		jours	B4

3) Calcul de la somme forfaitaire à déduire

a) Cas général :	9,53 € x 3 x jours (B3)		C1
b) Garde de 24 H :	9,53 € x 4 x jours (B4)		C2
c) Garde d'enfant handicapé :			
- Cas général :	9,53€ x 4 xjours (B3)		C3
- Garde de 24 H :	9,53 € x 5 xjours (B4)		C4
TOTAL (C1 + C2 ou C3 + C4)			C5

4) Somme à déclarer (avec d'autres états éventuels) **à la rubrique "● 1 SALAIRES" lignes AJ ou BJ**

	€	-		€	=		€	(positif ou nul)
(A3)			(C5)					

Les indemnités maladie et maternité éventuellement perçues dans l'année doivent être ajoutées à cette somme. les indemnités ASSEDIC à la rubrique 1.AP ou BP.